

LA CARTE DU COMBATTANT

L'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine rappelle qu'à titre exceptionnel, demeurent valables jusqu'au 1er janvier 1960 les cartes du combattant de couleur chamois ayant plus de cinq ans de date.

En conséquence, aucune demande de renouvellement de carte expirée n'est susceptible d'être reçue actuellement,